



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2025-242

OBJET : Signature d'un contrat avec l'Association MUSICAME pour le Concert de la Nouvelle Année à l'Eglise Saint Gilles le samedi 10 janvier 2026 à 18H00

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le souhait de la Ville de signer un contrat avec l'Association MUSICAME pour le Concert de la Nouvelle Année à l'Eglise Saint Gilles le samedi 10 janvier 2026 à 18H00,

VU la volonté de Madame Valérie JOUMIER-FLORENCIO, Gérante de l'Association MUSICAME, de répondre à cette demande,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec MUSICAME, représentée par Madame Valérie JOUMIER-FLORENCIO, domiciliée 780 Route de Viviers – 26780 CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE.

ARTICLE 2 : De permettre aux prestataires de mener à bien cette prestation, en contrepartie de la somme de 3200 euros TTC correspondant aux frais (prestation, déplacements, logistique).

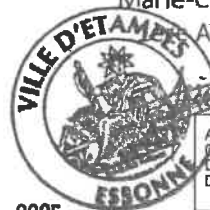
ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Madame Valérie JOUMIER -FLORENCIO, Gérante de l'Association MUSICAME

Fait à Étampes, le **11 DEC. 2025**

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
Adjointe au Maire



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251211-VI-DEC-2025-242-AU
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : **12 DEC. 2025**